

## CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2014

### Présents :

Gilbert Varenne, Chantal Paire, François Lasseigne, Yvette Brun, Bernard Bessey, Marie-Claude Champromis, Michel Périchon, Alain Bletterie, Gabriel Pommier, Corinne Vindrier, Gérard Dubessy, Jacqueline Avenel, Daniel Mousserin, Lillia Zamo, Pierre-Yves Lassaigne, Natalia Ochonska, Monique Goutille.

### Excusés :

Céline Matray, Jérôme Grouiller

### **I – PLU – APPROBATION DU PADD**

La présentation de ce document est reportée à la réunion de conseil municipal du 9 mars 2015. Fanny Carreau du bureau d'études « l'Atelier du Triangle » doit transmettre le compte rendu mi-janvier.

Après une rencontre avec la Direction Départementale des Territoires et la Roannaise de l'Eau il est impossible de réaliser des travaux sur la lagune dans l'immédiat. MM. Varrenne, Bletterie et Lasseigne ont rencontré M. Fréchet de Roanne Agglomération qui confirme que des travaux ne sont pas envisageables avant 2020.

Concernant l'excédent budgétaire 2013 non transféré à Roanne Agglomération, il y a lieu de vérifier l'obligation ou non en la matière. Il est nécessaire également d'attendre les résultats des analyses prévues sur la lagune avant de prendre une décision sur la destination de ces fonds.

### **II – SERVICE D'ASSISTANCE A LA GESTION ENERGETIQUE (SAGE)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour demander au SIEL d'assister la commune dans la gestion énergétique de son patrimoine.

A cet effet, il convient de rappeler les modalités d'intervention du SIEL qui se composent de deux parties :

#### ● *Une aide à la gestion des consommations et aux achats d'énergie*

Il s'agit pour le SIEL de faire un suivi des consommations, de mettre en place des bases de données par type de bâtiment, et, à partir de ces éléments et si la commune le souhaite, de mettre en œuvre des procédures d'achats groupés (fioul et propane, électricité et gaz naturel, voire bois pour l'alimentation de chaufferies, ...).

#### ● *Une aide à la mise en œuvre de solutions techniques*

Il s'agit pour le SIEL de faire réaliser les études énergétiques nécessaires (Audit Énergétique Global, diagnostic thermique d'un bâtiment, étude de faisabilité d'une production locale d'énergie...), ou de les réaliser en interne selon l'attente de la commune et la disponibilité du service.

L'adhésion à ce service est prise pour une période de 6 ans, renouvelable par décision expresse de la commune. Pour la commune, le montant de la cotisation annuelle est de 1300 €, révisable chaque année, selon la population INSEE calculée (valeur au 1<sup>er</sup> Janvier)

### **III – GAZ – ELECTRICITE**

Un groupement d'achat électricité et gaz est proposé par le SIEL suite à la fin des tarifs réglementés en électricité et gaz. (Loi NOME de 2010). Ce n'est pas une obligation, sachant que nous pouvons adhérer ou se désengager à tout moment.

Le conseil décide à l'unanimité de ne pas adhérer à ce groupement.

#### **IV – APPROBATION DU PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE PEDT 2014-2017**

L'école publique de Saint-Romain-la-Motte est passée à la semaine de 4 jours et demie depuis la rentrée scolaire 2014-2015.

Dans le cadre de cette réforme éducative, le Projet EDucatif Territorial (PEDT) vise à mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative en permettant d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation.

En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, il favorise les échanges et contribue à une politique de réussite éducative et de lutte contre les inégalités scolaires ou d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Il a été fait :

- 1) Un diagnostic et un état des lieux
- 2) Un pilotage avec la commission pour les nouveaux rythmes scolaires et les partenariats (Roannais Agglomération – CAF)
- 3) Une démarche éducative pour un aménagement des rythmes scolaires en 4 groupes.  
Activités proposées : théâtre, escrime, poterie, musique, vélo, hand-ball, étude surveillée par les enseignants.

dans le but de proroger la subvention de 50 € par enfant et d'assouplir le taux d'encadrement pour une durée de 3 ans (2014-2017)

Outre la Collectivité, les signataires du PEDT sont Mme la Préfète de la Loire, M. le Directeur académique des services de l'Education Nationale ainsi que M. le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Projet Educatif Territorial et autorise le Maire à le signer.

#### **V – TEMPS D ACTIVITES PERISCOLAIRES**

- Une convention est établie avec la Poterie de la Cure sur 5 semaines, du 5 janvier au 5 février, les lundis, mardis, jeudis de 15 h 45 à 16 h 45 soit un total de 18 heures d'intervention à 60 €/h, ce qui représente une somme à verser à la Poterie de la Cure de 1 080 €.  
L'assemblée approuve la convention et autorise M. le Maire à la signer.
- Concernant l'activité « Musique » couvrant 7 semaines, du 23 février au 10 avril 2015, une convention avec l'école du GAMEC sera proposée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance.

#### **VI – DELIBERATION MODIFICATIVE BUDGETAIRE**

Budget commune : Des ajustements budgétaires sont faits en section de fonctionnement (augmentation de crédits sur les fournitures d'entretien, les locations mobilières, la redevance assainissement liée à la consommation d'eau, l'assurance du personnel, la subvention au CLSH pour les TAP, etc.. équilibrée par des recettes de remboursement rémunérations du personnel en CUI, une diminution du poste combustibles, de l'Urssaf, du poste énergie gaz et électricité, etc.

En section d'investissement, ouverture du programme « Sécurisation Ecole », augmentation du programme acquisition matériel, inscription recettes complémentaires pour révision du PLU.

Budget Activités Commerciales : Ajout de 171,00 € au compte Emprunt.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

## VII – QUESTIONS DIVERSES

### 1) Réalisation du mur de M. Verrichon

Accord a été donné à M. Verrichon pour la réalisation par la commune d'un mur à l'identique soit 3 moellons de 20 cm non crépi sur une longueur de 40 m en dédommagement du terrain pris dans le but d'obtenir un chemin de 6 m de large.

L'entreprise DELAIRE a été retenue pour effectuer les travaux du mur avec couverture.

### 2) Réunion cantonale du 2 décembre 2014

Un dossier a été déposé pour obtenir les subventions suivantes :

- Amendes de police	9 550 €
- Sou des Ecoles	800 €
- Club des Jeunes	1 000 €
- Voirie	19 000 €
- Enveloppe Solidarité	6 000 €

Une subvention de 4 000 € pour les vitraux de l'église doit nous être octroyée par le Conseil Général.

### 3) Roannais Mag - L'article de Saint-Romain-la-Motte à paraître dans le prochain magazine de Roannais Agglomération en janvier mettra en relief les deux salles d'exposition du clocher, en évoquant l'expo peintures et bijoux de Julie Arthaud des 13 et 14 décembre.

### 4) Points d'Apport Volontaire

A - M. le Maire relate au Conseil Municipal un entretien des élus Saint-Romanais en septembre 2013 avec M. David Perrichon du service déchets ménagers de Roannais Agglomération sur la problématique de l'entretien et du nettoyage des Points d'Apports Volontaires situés sur la commune.

Avaient été proposés, entre autres,

- 1<sup>ère</sup> option : le maintien de l'entretien des PAV par les services municipaux mais avec une participation financière de Roannais Agglomération dont les modalités restaient à affiner,
- 2<sup>ème</sup> option : la réalisation de l'entretien des PAV par le service « Déchets Ménagers » de Roannais Agglomération une fois par semaine.

Appelée à se prononcer, l'assemblée municipale, dans sa séance du 26 septembre 2013, avait opté pour l'entretien et le nettoyage des PAV à Roannais Agglomération dans l'attente de la mise en place d'une convention devant formaliser cette décision.

Il est fait constat qu'à ce jour, aucun document régissant les conditions de la prestation de Roannais Agglomération n'a été transmis aux communes concernées.

Or, compte tenu des informations obtenues lors de la réunion de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 23 octobre 2014, M. le Maire demande à l'assemblée le

réexamen de cette option. En effet, il est annoncé aujourd'hui que le coût d'entretien par site de PAV serait de 1 330 € ce qui représenterait, avec 4 Points d'Apport Volontaire installés sur la commune de Saint-Romain-la-Motte, une dépense totale de 5 320 €.

L'assemblée municipale juge ce coût très élevé et décide, à l'unanimité, d'abandonner l'intervention de Roannais Agglomération pour revenir, au 1<sup>er</sup> janvier 2015, à la première option l'entretien des PAV par les services municipaux avec modalités restant à affiner, étant entendu que Roannais Agglomération, assurant la compétence dans ce domaine, se charge de leur vidage, de la vérification des taux de remplissage et de l'organisation des tournées de collecte.

B - Les Points d'Apport Volontaires du cimetière sont à déplacer pour améliorer la vue.

-----

#### **AJOUT – Participation à une vente aux enchères**

Suite à la liquidation judiciaire de l'Hôtel-restaurant le Relais de Roanne, une vente aux enchères publiques du mobilier de l'établissement a eu lieu le vendredi 16 janvier à Roanne. Après visite la veille du matériel exposé, le bureau municipal a considéré que deux lots étaient susceptibles d'intéresser la commune,

- un écran motorisé,
- un lot de 42 chaises

Suivant la procédure obligatoire en la matière pour enchérir, une délibération du Conseil Municipal a dû être prise fixant le montant maximum des enchères à soutenir, soit 1000 € frais annexes compris.

Cependant, compte tenu des surenchères, les acquisitions projetées n'ont pu être réalisées.